## Recensement de la population

Giovannelli J 1

Le recensement a pour objectif le dénombrement et la connaissance des caractéristiques de la population résidant en France, dans sa diversité et son évolution. Son organisation est confiée à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Instauré en 1801, sous le Consulat, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936, les intervalles intercensitaires variant de 6 à 9 ans par la suite jusqu'en 1999.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. L'objectif visé par cette rénovation est de répondre aux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs de la vie politique, économique et sociale du pays, pour qui ces statistiques sont une aide décisionnelle. Les évolutions rapides des sociétés, la montée en puissance des capacités de décisions locales, induisent un besoin d'informations validées, partagées et récentes sur bien des caractéristiques sociales telles que la population ou les logements.

Ainsi, depuis janvier 2004, un nouveau mode de recensement est mis en place. Le comptage traditionnel et exhaustif a été abandonné. Il a été remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Cette nouvelle méthode de collecte repose sur un partenariat étroit entre l'INSEE, l'Etat, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, mais tous les 5 ans au lieu des 8 ou 9 ans précédents. Tous les ans, désormais, un cinquième de ces communes est recensé.

Les communes de plus de 10 000 habitants réalisent, quant à elles, une enquête annuelle par sondage auprès de 8 % de leur population, après tirage au sort sur un échantillon représentatif de logements.

Le nouveau mode de recensement, débuté en 2004, nécessite 5 années d'enquêtes de montée en charge avant d'obtenir les premiers résultats. Ceux-ci, produits au cours de l'année 2009, ont été *millésimés* 2006, date du milieu de la période. Ils concernent donc l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de plus de 10 000 habitants. Chaque année, des résultats du recensement seront produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de la plus ancienne et prise en compte de la nouvelle.

Les statistiques produites sont le résultat de deux types d'exploitation des données. Une exploitation principale renseigne sur les caractéristiques essentielles de la population comme le sexe et l'âge. Une exploitation complémentaire fournit des informations sur les professions et catégories professionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Si la première utilise la totalité des données collectées, la seconde porte sur un quart de celles-ci pour les communes de moins de 10 000 habitants, et sur l'ensemble de celles-ci pour les communes de 10 000 habitants ou plus.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population : www.insee.fr

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Interne en santé publique à l'ORS Nord-Pas-de-Calais